



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
Royal Automobile Club of Belgium
royal Automobile Club of SPA

28

SPA EURO RACE 2015
SPA
5/6/7 JUIN 2015

DECISION N° 1 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS N°
DECISION N° OF THE PANEL OF THE STEWARDS

CONCERNANT LE CONCURRENT N° 17
CONCERNING THE COMPETITOR N°

Catégorie / Category : FFSA GT

Concurrent MISSLIN Nicolas

Competitor

Licence N° 58068 ASA 712
License N°

Conducteur

Driver

Licence N° ASA
License N°

MOTIF / REASON

Suite au rapport de la DC et après avoir visionné les images embarquées et entendu les concurrents concernant l'accrochage entre le n° 15 et le n° 17

DECISION / DECISION

Après avoir entendu le concurrent ou son représentant désigné, habilité et après en avoir délibéré, hors la présence de toute personne étrangère au Collège, celui-ci décide :
after having heard the competitor or its designated representative and ability and having deliberated out of the presence of any foreign person to the panel, this one decides :

le Collège décide de classer l'accrochage entre le n° 15 et le n° 17 comme incident de course.

Notifié à : SPA Belgique
Notified at

Date /date : 07/06/2015

à / time : 15 h 00

Les Commissaires Sportifs / The stewards

Membre du Collège

Marie Hélène LARREGAIN

Lic N° 129467

Membre du Collège

Michel PIRNAY

Lic N° 348

Président du Collège

Alain DUBORD

Lic N° 10156